

**COMMUNE DE SAINT JUST**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 septembre 2020**

Présents : Patrick LEVET – Pascal PERREAUD – Gabriel SUCHET –Renée ANDRE – Catherine FLAMAND – Emmanuel GRANGE – Cathy CARRON – Audrey MARIE – Daniel CROISY – Christiane JOSSERAND - Joelle BAMPÀ – Guy LABRANCHE – Ramazan KARA –Anne CHAURAND- Laurent FELIX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2020, madame la Préfète de l'Ain a avisé les maires, que les réunions des Conseils Municipaux devaient se tenir « en leur lieu habituel », à partir de cette date (article L 2121-7 du CGCT).

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet est adopté à l'unanimité.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS CCID**

Monsieur le Maire informe que, pour le renouvellement de la commission Communale des Impôts Directs (CCID) le Conseil doit proposer 24 noms. La Direction Départementale des Finances Publiques choisira parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants.

La Commission se prononce 1 fois par an sur les évolutions des évaluations fiscales locaux d'habitation, recensées par l'administration fiscale. Le Conseil Municipal propose une liste de 24 noms de contribuables. La liste est disponible en mairie.

**CA3B : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES CLECT**

Monsieur le Maire informe que la commune doit nommer ses représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées. La commission est chargée de valider la méthode et le résultat du calcul du coût des transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

Titulaire : Gabriel SUCHET, suppléant : Guy LABRANCHE

**AFFAIRES SCOLAIRES**

Dossier présenté par le 2<sup>ème</sup> adjoint Gabriel SUCHET

**TARIF PAI**

En complément de la délibération N° 2019.17 du 26 juin 2019, fixant les tarifs des services périscolaires, il est instauré un nouveau tarif appelé PAI (Projet d'Accueil Individualisé), fixé par enfant, à 1 € la séance. Ce tarif PAI ne concerne que les enfants pour lesquels un PAI a été instauré pour raisons médicales et qui en raison d'allergies alimentaire reconnues par certificats médicaux, doit apporter son repas, dans le respect des strictes mesures d'hygiène alimentaires prévues.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**SERVICE ACCUEIL MINIMUM**

Depuis la loi de 2008, les communes doivent mettre en place un service d'accueil minimum à l'école, en cas de grève de l'Education Nationale, suivie par au moins 25 % des instituteurs.

Il est demandé des volontaires pour participer à cet accueil. Christiane Josserand, Gabriel Suchet, Renée André, Joëlle Bampa, Catherine Caron et Anne Chaurand se proposent. Monsieur le Maire proposera ces personnes à l'Inspection Académique.

## REPAS DE SUBSTITUTION

La commission scolaire se réunira pour envisager toutes les implications liées à ce sujet.

## DIVERS

Il est fait mention de l'indiscipline des parents d'élèves qui stationnent régulièrement leur véhicule sur la **X** réservée aux secours, ou carrément sur l'allée centrale du parking. Il est proposé d'équiper l'emplacement de quilles escamotables par les secours.

Pour des questions de sécurité, il manque un trottoir entre la crèche et l'école.

La pelouse de la cour sera réensemencée pendant les vacances de la Toussaint. Pour l'installation les jeux extérieurs, la commune attend l'avis de l'équipe enseignante.

3 animations, Temps d'Activité Périscolaire (TAP) sont proposées cette année : Hip Hop, Chorale, Danse.

L'association Sou des Ecoles va rencontrer la directrice et organiser son assemblée générale.

## TRAVAUX EN COURS

Dossier présenté par le 3ème adjoint Pascal Perreaud

2 devis ont été demandés à GARRY et TOP REMORQUE, pour le remplacement de la remorque.

Afin de monter une opération subventionnable par l'Etat, la Région et CA3B, des devis ont été demandés pour le changement de chaudière, la réfection des volets de la mairie, côté ouest. L'isolation des combles est à l'étude.

ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) mandatée par CA3B, étudie la rénovation de l'atelier municipal.

L'état du terrain de foot s'est dégradé. L'entraînement des U7-U9 est rendu impossible. Ce terrain n'avait pas été retenu par le Plan d'Equipement Territorial de CA3B. Il faut maintenant étudier le coût de la remise en état, en fonction de l'utilisation qui en sera faite par l'OSR01.

## SIEA

Dossier présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint : Catherine FLAMAND

La collecte et la valorisation de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) peut être assurée par le SIEA après signature d'une convention.

Pour le programme d'isolation des combles le SIEA a mandaté la société CERTINERGY pour effectuer l'étude des travaux à effectuer, collecter les CEE et en payer les primes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et mandate le Maire pour signer les deux conventions.

La desserte par la fibre pour les lotissements « les Prés de Saint Just », SCI la Chartreuse et Les Ayes, le Chemin de la Chagne, a été relancée auprès du SIEA,

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dossier présenté par le 2<sup>ème</sup> adjoint Gabriel SUCHET

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour un total de **3 600 €**

ADAPA	100,00 €	RESTO DU CŒUR	100,00 €
ADMR	600,00 €	SECOURS POPULAIRE	100,00 €
BOULES LYONNAISES EVEIL	500,00 €	BANQUE ALIMENTAIRE	100,00 €
Olympique Sud Revermont	800,00 €	ADAPEI	50,00 €
AFHP LE VILLA JOIE	300,00 €	APAJH	50,00 €
ARABESQUE (MONTAGNAT)	300,00 €	UDAF	50,00 €
GYM RYTHM. (Bourg en B)	50,00 €	TELETHON	50,00 €
CECOF CFA 3 élèves	150,00 €	LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00 €
BTP CFA 2 élèves	100,00 €	AFSEP sclérose en plaque	50,00 €
MFR des 4 vallées (1 élève)	50,00 €	DOCTEUR CLOWN	50,00 €

## **ADHESION WATERBEAR**

La bibliothèque municipale de Saint Just a ouvert au public le 04 juin 2016.

Depuis cette date, le prêt de livres et la gestion du stock s'effectuent avec le logiciel gratuit WATERBEAR. Cet hébergeur fonctionnait jusqu'à présent grâce aux dons. La commune n'a jamais contribué financièrement. Depuis cette année, si l'accès au logiciel de base reste gratuit, il est possible de s'abonner pour 50 € par an, pour bénéficier d'une assistance en ligne.

Il est proposé : D'abonner la bibliothèque municipale de Saint Just à WATERBEAR pour 50 € annuel à partir de l'année 2020. De verser une subvention de 200 € à WATERBEAR, au titre des 4 années passées de 2016 à 2019 inclus. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **AFFOUAGE**

Dossier présenté par Emmanuel GRANGE

La délivrance des lots d'affouage se fera sur les parcelles 15 et 18, pour un volume estimé à 50 m<sup>3</sup>.

Les inscriptions auront lieu avant le 11 novembre. Le prix est fixé à 11 € le moule.

Les garants de coupe sont désignés par le conseil municipal ; Emmanuel Grange, Robert Vuillot et Ramazan Kara. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Une visite guidée de la forêt, destinée aux élus sera programmée avec le garde ONF.

## **INFORMATIONS**

1<sup>er</sup> adjoint : Catherine FLAMAND

Etude de la téléphonie communale : affaire suivie par Guy Labranche. Un rendez-vous avec K-NET a eu lieu, il est procédé à l'étude des factures actuelles sur l'ensemble des bâtiments communaux, et les différents opérateurs.

SIEA : l'assemblée générale prévue le 25 septembre discutera de la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) avec le Conseil Départemental, CA3B, la Région et des partenaires privés pour exercer des activités dans le cadre de la Transition Energétique.

4<sup>ème</sup> adjoint : Renée ANDRE

BIBLIOTHEQUE : une réunion des bénévoles a eu lieu le 22 septembre. Il y a 278 inscrits à la bibliothèque. La bibliothèque recherche des bénévoles, il n'y a que 5 personnes pour tenir les permanences du mercredi et du samedi. Il faut envisager une formation pour un autre responsable, afin de soulager Mme Revol, bénévole référent depuis 2016. Les contacts sont pris avec la crèche et l'école. L'animation 1<sup>ère</sup> Page est prévue pour cette année.

CCAS : il est décidé d'annuler le repas de fin d'année pour les aînés, une réunion du CCAS aura lieu prochainement pour décider du contenu des colis qui seraient distribués en remplacement.

L'ADAPA viendra se présenter au prochain conseil, pour expliquer son activité (Ateliers mémoire, informatique...)

Le maire Patrick LEVET

La géolocalisation de l'éclairage public se traduit par des marquages au sol fluorescent dans les rues et sur les trottoirs. Cette opération est menée par le SIEA

Bornes Cadastrales : l'IGN (Institut National Géographique) effectue le relevé des bornes cadastrales existantes (bloc de pierre posé en limite de parcelle ou de commune, avec parfois des inscriptions). Si vous en repérez, faites vous connaître.

Prochaine réunion CM : jeudi 29 octobre à 20 h Salle du Conseil